Le Conseil d’Etat juge insuffisante l’allocation logement pour les demandeurs d’asile

17/01/2018 à 20h23

Le Conseil d’Etat a une nouvelle fois retoqué le montant de l’allocation logement versée aux demandeurs d’asile non hébergés, estimant que la somme de 5,40 euros par jour n’était pas “pas suffisante”, selon une décision transmise mercredi à l’AFP.

La plus haute juridiction administrative était saisie par plusieurs associations d’aide aux migrants, qui demandaient l’annulation d’un décret revalorisant à 5,40 euros par jour le montant de l’aide complémentaire versée aux demandeurs d’asile auxquels les pouvoirs publics n’ont proposé aucun hébergement.

Ce montant vient en complément de l’allocation de base, dite Ada, qui s’élève à 6,80 euros par jour et par personne et qui est modulable selon la composition familiale.

Le Conseil d’Etat a annulé le point portant sur la revalorisation parce qu'”il ne fixe pas (…) un montant journalier suffisant” pour permettre “de disposer d’un logement sur le marché privé de la location” dans la plupart des grandes agglomérations où se concentrent les demandeurs d’asile.

Cette décision marque un nouvel épisode dans la bataille que se livrent par tribunal interposé associations et pouvoirs publics autour de cette allocation. […]